



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2025-05-27

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS
195 RUE DROITE AU BENEFICE DE Mme BERNARDINI**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code civil,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme BERNARDINI occupe le local sis 198 rue Droite depuis le 15 avril 2024 dans lequel elle exerce une activité de vente de créations artisanales. Par courrier, Mme BERNARDINI a sollicité le déménagement de sa boutique « UN PETIT COIN D'ARTISANAT D'ICI ET D'AILLEURS » au 195 rue Droite. Ce local, plus petit, étant davantage adapté à son activité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention d'occupation pour le local commercial sis 195 rue Droite à Sisteron (04200) d'une surface de vente de 47m² ainsi que d'une cave avec Mme Hélène-Valérie BERNARDINI pour y exercer une activité de vente de produits et créations artisanales.

ARTICLE 2 : le bail prendra effet le 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 10 mois soit jusqu'au 31 juillet 2026. La convention est renouvelable deux fois sans ne pouvoir excéder 30 mois au total soit le 30 mars 2028. Le loyer mensuel est de 270€ assorti d'un dépôt de garantie de 270€, équivalent à un mois de loyer.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 09 juillet 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**